le CASA

ÇA nouS Alerte ! 03

La lettre d'information du CASA sur les violences conjugales • CHU de ROUEN | **Mars 2022**

AVANT-PROPOS

En France, en 2021, **113 femmes** ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire, soit un décès tous les 3 jours.

213 000 : c'est le nombre estimé de femmes majeures qui, au cours d'une année, auraient été victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur ancien ou actuel partenaire.

Moins d'1 victime sur 5 déclare avoir déposé plainte.

À Rouen, le CASA (Centre d'Accueil Spécialisé pour les Agressions) a pris en charge près de **5010** patients au cours de l'année **2021**, parmi eux **891** femmes et **97** hommes victimes de violences conjugales.

Toutes les femmes et tous les hommes, quel que soit leur statut socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle, leur origine culturelle, leur état de santé peuvent être concernés par les violences conjugales.

ÇA NOUS ALERTE ... ET VOUS ?

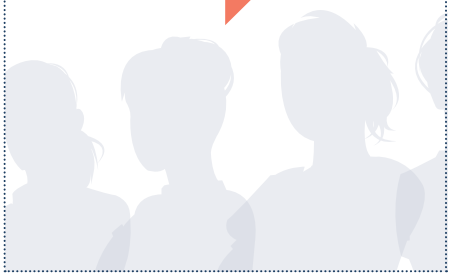

LES DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCES CONJUGALES

VERBALES ET PSYCHOLOGIQUES

> Insultes, reproches,
> menaces, dévalorisation,
> chantage, agressivité, isolement,
> imposer le silence....

PHYSIQUES

> Coups et blessures,
> bousculades, jets d'objets,
> tirage de cheveux...

SEXUELLES

> Acte sexuel sans consentement en utilisant la surprise, le chantage,
> l'intimidation, les menaces...

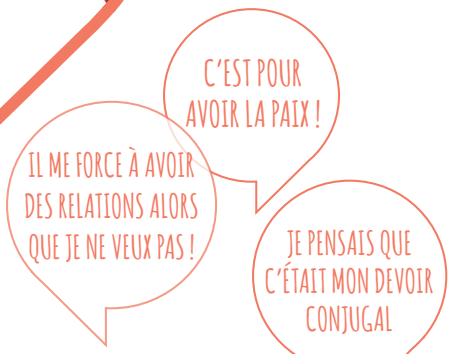

ECONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES

> Contrôle des dépenses, endettement, privation d'argent, d'accès à l'emploi, des documents administratifs...

NUMÉRIQUES

> Devoir être joignable en permanence,
> insultes par messages/appels,
> diffusion d'images de vidéos personnelles...

LE CYCLE DES VIOLENCES CONJUGALES

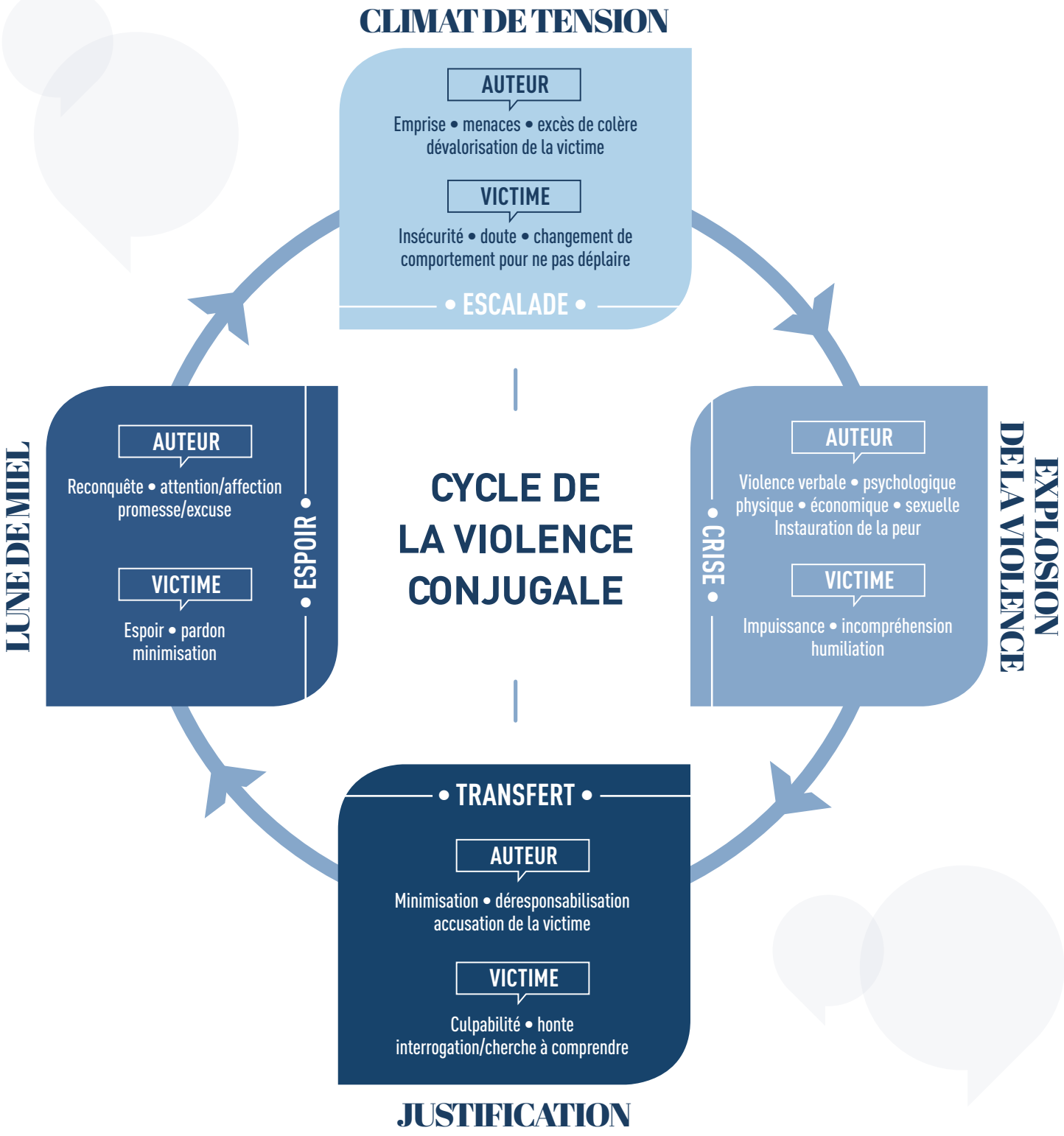

Dans les violences conjugales, le risque d'aggravation est important, tant en fréquence qu'en intensité.
La priorité est de vous **PROTEGER !**

Numéros utiles :

QUE FAIRE DANS L'URGENCE ?

> par téléphone : police secours **17** ou numéro d'urgence européen **112**
> par téléphone/sms : **114**

QUE FAIRE POUR ÊTRE CONSEILLÉ ?

> numéro d'écoute et d'information : le **3919**
> par tchat sur : **arretonslesviolences.gouv.fr**

EN ATTENDANT, PENSEZ À :

- Identifier une personne ressource chez qui vous pouvez vous réfugier en cas d'urgence
- Enregistrer les numéros utiles dans votre téléphone et les apprendre aux enfants
- Déposer en lieu sûr (site : **https://memo-de-vie.org/**) certains documents (photocopie des papiers d'identité, carte de sécurité sociale, bulletins de salaire, documents bancaires, impôts, CAF, certificats médicaux, ...)
- Ouvrir un compte bancaire avec une adresse différente que celle du partenaire
- Faire constater systématiquement d'éventuelles blessures auprès du CASA, d'un service d'urgences ou de votre médecin traitant

mars 2022
Co-rédaction : DEPS et le CASA
Réalisation : direction de la communication du CHU de Rouen

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DU CASA SUR
WWW.CHU-ROUEN.FR

CHU ROUEN NORMANDIE

Ne pas jeter sur la voie publique

QUIZ

Suis-je victime de violences ?

Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre conjoint-e ou ami-e :

1. Vous a empêché(e) de rencontrer ou de parler avec des amis ou des membres de votre famille ? Oui ☐ Non ☐
2. Vous a empêché(e) de parler à d'autres hommes/femmes ? Oui ☐ Non ☐
3. A critiqué, dévalorisé ce que vous faisiez ? Oui ☐ Non ☐
4. A fait des remarques désagréables sur votre apparence physique ? Oui ☐ Non ☐
5. Vous a imposé(e) des façons de vous habiller, de vous coiffer ou de vous comporter en public ? Oui ☐ Non ☐
6. N'a pas tenu compte ou a méprisé vos opinions, a prétendu vous expliquer ce que vous deviez penser ?
   a/ Dans l'intimité : Oui ☐ Non ☐
   b/ Devant d'autres personnes : Oui ☐ Non ☐
7. A exigé de savoir avec qui et où vous étiez ? Oui ☐ Non ☐
8. A cessé de vous parler, refusé totalement de discuter ? Oui ☐ Non ☐
9. Vous a empêché(e) d'avoir accès à l'argent du ménage pour les besoins courants de la vie quotidienne ? Oui ☐ Non ☐

RÉPONSES :

Évidemment chaque paramètre pris isolement ne révèle pas forcément une situation de violence. Cependant si vous avez coché 3 cases ou plus ou si ces événements se sont produits plusieurs fois, alors vous êtes peut-être victime d'une ou de plusieurs formes de violences conjugales : physique, morale, psychologique et / ou économique.

le CASA

CENTRE D'ACCUEIL SPÉCIALISÉ POUR LES AGRESSIONS

Si vous êtes victime de violences conjugales, quelles qu'elles soient, vous pouvez, avec ou sans dépôt de plainte, être reçu(e) au CASA sur rendez-vous.

Vous pourrez y rencontrer un médecin légiste, une psychologue et/ou une assistante sociale. Une infirmière pourra vous accueillir, vous écouter et vous orienter en fonction de vos besoins.
Nous sommes joignables du lundi au vendredi de **9h à 17h** (avec interruption sur l'heure du midi) au **02.32.88.82.84**.

CASA (Centre d'Accueil Spécialisé pour les Agressions)
CHU de Rouen
37 boulevard Gambetta
> Entrée par le service des **urgences adultes** (bâtiment Flaubert)

Vous êtes un professionnel ? N'hésitez pas, nous sommes là aussi pour vous aider !